Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-huitième session
Point 7.2 de l'ordre du jour

EB138/CONF./6 Add.1
29 janvier 2016

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

Résolution :	Renforcer les fonctions essentielles de la santé publique pour contribuer à la réalisation de la couverture sanitaire universelle
A.	**Lien avec le programme général de travail et le budget programme**
1.	**Veuillez indiquer à quel impact et à quelle réalisation définis dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et à quel produit défini dans le budget programme 2016-2017 ce projet de résolution contribuera s'il est adopté.** Douzième programme général de travail, 2014-2019. Étant donné que par définition, les fonctions essentielles de la santé publique touchent une large variété d'objectifs liés à la santé, la résolution contribuera aux huit objectifs d'impact : réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans ; réduire la mortalité maternelle ; réduire le nombre de décès dus au sida, à la tuberculose ou au paludisme ; réduire la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles ; éradiquer la poliomyélite ; éradiquer la dracunculose ; prévention des décès, pathologies et incapacités imputables aux situations d'urgence ; et réduction du ratio rural/urbain pour le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Budget programme 2016-2017. Réalisation 3.4 Renforcement des politiques et des mesures intersectorielles pour améliorer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé ; réalisation 3.5 Réduction des menaces environnementales qui pèsent sur la santé ; réalisation 4.3 Amélioration de l'accès à des médicaments et à des technologies sanitaires sûrs, efficaces et de qualité et utilisation plus rationnelle de ces médicaments et technologies ; réalisation 4.2 Mise en place des politiques, du financement et des ressources humaines nécessaires pour améliorer l'accès à des services de santé intégrés centrés sur la personne ; réalisation 4.4 Tous les pays sont dotés de systèmes d'information sanitaire, de cybersanté, de recherche, d'éthique et de gestion des connaissances visant à appuyer les priorités sanitaires nationales et fonctionnant correctement ; réalisation 5.1 Toutes les obligations prévues par le Règlement sanitaire international (2005) sont respectées ; réalisation 5.3 Les pays ont la capacité de gérer les risques de santé publique associés aux urgences ; réalisation 5.4 Tous les pays sont bien préparés pour prévenir et atténuer les risques d'origine alimentaire ; et réalisation 5.6 Tous les pays font face de manière appropriée aux menaces et aux urgences ayant des conséquences pour la santé publique.
2.	**S'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et le budget programme 2016-2017, veuillez indiquer en quoi l'examen du projet de résolution se justifie.** Sans objet
3.	**Quel est le calendrier proposé pour l'application de cette résolution ?** Le calendrier sera aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
Si le calendrier s'étend à des budgets programmes futurs, veuillez fournir un complément d'information dans la section consacrée aux coûts.	

B. Incidences budgétaires qu'aura l'application de la résolution

1. Exercice en cours : dépenses à prévoir, en US $

Les domaines de travail mis en lumière dans la résolution portent sur : a) la prise de conscience et la sensibilisation ; b) la coordination ; c) le soutien aux pays ; et d) le suivi et l'évaluation. La vaste portée des travaux actuellement entrepris dans l'ensemble de l'OMS dans les domaines des fonctions essentielles de la santé publique fait qu'il est difficile d'estimer les montants du budget actuel consacrés à ces domaines. Une analyse est néanmoins présentée ci-dessous.

La majorité des travaux devront être menés à bien avec les ressources et le personnel actuels.

Niveau	Personnel	Activités	Total
Bureaux de pays	0	19 950 000	19 950 000
Bureaux régionaux	0	1 200 000	1 200 000
Siège	0	1 000 000	1 000 000
Total	0	22 150 000	22 150 000

1.a) Les dépenses à prévoir pour appliquer la résolution sont-elles entièrement incluses dans le budget programme actuel ? (Oui/Non)

Oui

1.b) Incidences financières sur le budget pendant l'exercice en cours :

- **Quelle est la part financée pendant l'exercice en cours ?**

 100%

 Les incidences de la résolution pour ce qui est du suivi et de l'évaluation seront intégrées aux efforts plus vastes visant à assurer le suivi des objectifs liés à la santé du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- **Quels sont les déficits de financement ?**

 Aucun

- **Comment est-il proposé de combler ces déficits ?**

 Sans objet

2. Prochain exercice : dépenses à prévoir, en US $

Niveau	Personnel	Activités	Total
Bureaux de pays	0	19 950 000	19 950 000
Bureaux régionaux	0	1 200 000	1 200 000
Siège	0	1 000 000	1 000 000
Total	0	22 150 000	22 150 000

Incidences financières sur le budget pendant le prochain exercice :

- **Quelle est la part actuellement financée pendant le prochain exercice ?**

 Il est possible que des déficits de financement apparaissent une fois que les incidences pour les travaux de l'OMS auront été déterminées.

- **Quels sont les déficits de financement ?**

 Inconnus actuellement

- **Comment est-il proposé de combler ces déficits ?**

 Les éventuels déficits seront comblés grâce au plan de mobilisation coordonnée des ressources à l'échelle de l'Organisation, destiné à combler les déficits de financement du budget programme du prochain exercice.

= = =